

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-34

LE VENDREDI 27 JUIIN DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :
en exercice : 13
présents : 10
votants : 11
quorum : 7

PROCURATION :

M Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENT EXCUSE :

M David LE GLANIC

ABSENT :

M Romuald SEITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Rappel de la délibération 2025-27 du 23 mai 2025

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une prochaine séance.

En effet, à la suite de la délibération 2025-27 du 23 mai 2025, le président du SIARP a adressé un courrier à la commune pour la remercier de la confiance accordée à son organisme mais en indiquant qu'il préférerait un transfert groupé de la douzaine de communes de notre secteur via la communauté de communes pour des raisons de représentation équilibrée des délégués, afin de garantir la cohérence des actions à mettre en œuvre et pour préserver l'esprit de solidarité des membres sur l'ensemble du périmètre du SIARP.

Dans le même temps, le conseil communautaire du 24 juin s'est montré réservé sur cette pratique et souhaite en vérifier la validité juridique.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le: 04/07/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le: 04/07/2025
Publié le: 04/07/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2025
Application agréée E-legalite.com